



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 19 novembre 2025 à 16 h, sous la présidence de la directrice du greffe et greffière-trésorière, madame Marie-Hélène Rivest, en conformité avec l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ c O-9 à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Michel Proulx, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Martin Charland, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Deslauriers, le représentant de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Bruno Roy, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la municipalité de Pointe-Fortune, Sandra Lavoratore, le maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de la ville de Rigaud, Charles Meunier, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, la mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe, Jinny Brunelle, la préfète suppléante et mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Pierre Ménard, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la ville de Saint-Zotique, Jean-Pierre Daoust, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Paul Dumoulin et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général, et Philippe Meunier, directeur de l'aménagement du territoire et de la géomatique, ainsi que madame Julie Cassab, directrice des communications et du développement social.

1. BIENVENUE PAR LA DIRECTRICE DU GREFFE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

25-11-19-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu
d'ouvrir la séance à 16 h 06.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-11-19-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Charles Meunier** et résolu
d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 11. « Comité de travail pour l'étude du poste budgétaire « Conseil de la MRC » : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET AUTRE PERSONNEL ELECTORAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Patrick Bousez à titre de préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est arrivé à terme, ayant été nommé le 25 octobre 2023 pour un mandat de deux ans (RES 23-10-25-04) et que son mandat expire lorsque le préfet qui lui succède est élu, tel que le prévoit l'article 210.28 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, ci-après « LOTM »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de tenir au cours de la présente séance extraordinaire le processus électoral prévu dans cette même loi pour combler le poste de préfet;



POUR CES MOTIFS,

25-11-19-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Ztytnsky**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

que ce conseil nomme madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe et greffière-trésorière de la MRC, pour agir à titre de présidente d'élection;

que ce conseil désigne également monsieur Alexandre Lambert, directeur général, pour assister madame Rivest dans ses fonctions de présidente d'élection et à agir comme scrutateur.

Proposition adoptée.

5. DURÉE DU MANDAT DU PRÉFET DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2024 a été sanctionnée la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal « PL 57 »*;

CONSIDÉRANT QU'avec cette loi, le législateur a entre autres prolongé à quatre ans la durée du mandat d'un préfet élu par cooptation, tout en permettant à une municipalité régionale de comté de prévoir que ce mandat n'ait qu'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir la durée du mandat du préfet de la MRC conformément au nouveau libellé de l'article 210.25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

POUR CES MOTIFS,

25-11-19-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Charles Meunier** et résolu

de confirmer que le mandat du prochain préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera pour une durée de deux ans se terminant en novembre 2027.

que cette résolution ne puisse être abrogée et soit valide pour toute la durée de ce cycle électoral, soit jusqu'aux prochaines élections municipales en 2029.

Proposition adoptée.

6. ÉLECTION DU PRÉFET : NOMINATION

Madame Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe et greffière-trésorière, informe les membres du conseil sur le processus d'élection au poste de préfet à titre de présidente d'élection.

De fait, elle établit que ce processus est défini par les articles 210.26 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (ci-après « LOTM ») et plus spécifiquement les informations suivantes, à savoir :

Période de mises en candidature et de vote au poste de préfet :

1. Les candidats intéressés se manifestent et s'expriment à tour de rôle (ordre alphabétique de leur nom de famille) pour une durée maximale de 5 minutes;
2. Les votes se font sur des bulletins de vote spécialement préparés à cet effet et chaque membre du conseil est invité à voter secrètement dans l'isoloir prévu à cet effet;
3. Chacun des membres du conseil a droit à un vote (un membre du conseil égale un vote), à l'exception du maire de Vaudreuil-Dorion qui en possède trois (3) et la mairesse de Saint-Lazare qui en possède deux (2) en vertu du décret de constitution de la MRC;
4. Le dépouillement est effectué par la greffière-trésorière en la seule présence du scrutateur et les résultats du vote en faveur de chaque candidat sont secrets.



Résultats possibles du vote :

1. S'il y a un seul candidat, il est déclaré élu;
2. S'il y a deux (2) candidats et plus, le candidat qui obtient la majorité absolue des voies est déclaré élu;
3. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, seuls les deux (2) candidats ayant obtenu le plus de voix sont conservés et un deuxième tour de scrutin est fait en vue de les départager;
4. Cette procédure est faite jusqu'à ce qu'un préfet puisse être élu à la majorité absolue. Si plusieurs tours de scrutin sont requis, la séance pourra être suspendue pour la période établie par le conseil et même ajournée à un jour subséquent.

Procédure en cas d'égalité :

1. S'il y a deux (2) candidats à égalité, un dernier tour est effectué afin de les départager;
2. Si l'égalité persiste, le choix du préfet se fait par tirage au sort, auquel cas le nom des deux (2) candidats est déposé publiquement dans une capsule et le tirage est fait en public.

Avant chaque tour, les candidats intéressés pourront s'exprimer à tour de rôle (ordre alphabétique de leur nom de famille) pour une durée maximale de 2 minutes.

La présidente d'élection débute l'élection du préfet et procède à la mise en candidature.

Madame Chloe Hutchison, maire de la ville d'Hudson et monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette proposent leur candidature.

Chacun s'exprime à tour de rôle.

Après le décompte des 26 bulletins déposés lors d'un premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Chloé Hutchison : 10 voix
Patrick Bousez : 16 voix

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc le conseiller, Patrick Bousez, élu à titre de préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant en novembre 2027.

POUR CES MOTIFS,

25-11-19-05

ce conseil **nomme** monsieur Patrick Bousez à titre de préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans se terminant en novembre 2027.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT : NOMINATION

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la présidente d'élection procède à la mise en candidature du préfet suppléant.

La nomination du préfet suppléant doit satisfaire aux exigences de l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

198. Le conseil **nomme** parmi ses membres un préfet suppléant, lequel, en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante, remplit les fonctions de préfet, avec tous les priviléges, droits et obligations y attachés. Le préfet suppléant est choisi parmi les maires. (...)



La résolution qui nomme le préfet suppléant doit donc être adoptée à la double majorité des voix par le conseil des maires.

La présidente d'élection débute l'élection du préfet suppléant et procède à la mise en candidature.

Madame Andrée Brosseau, maire de la ville de Coteau-du-Lac et madame Geneviève Lachance, maire de la ville de Saint-Lazare proposent leur candidature.

Chacune s'exprime à tour de rôle.

Après le décompte des 26 bulletins déposés lors d'un premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Andrée Brosseau : 8 voix

Geneviève Lachance : 18 voix

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc la conseillère, Geneviève Lachance, élue à titre de préfète suppléante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2027.

POUR CE MOTIF,

25-11-19-06

ce conseil **nomme** madame Geneviève Lachance à titre de préfète suppléante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans se terminant en novembre 2027.

Proposition adoptée à l'unanimité.

8. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF : NOMINATIONS

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC est formé de neuf (9) membres; en sont les membres le préfet, la préfète suppléante et sept (7) autres personnes désignées par le conseil conformément aux règles suivantes :

- un membre pour le secteur 1, qui comprend les municipalités de Sainte-Marthe, de Très-Saint-Rédempteur, de Sainte-Justine-de-Newton, de Pointe-Fortune et la ville de Rigaud, désigné parmi les membres des conseils de ces municipalités;
- deux membres pour le secteur 2, qui comprend les municipalités des Cèdres, des Coteaux, de Rivière-Beaudette, de Saint-Clet, de Saint-Polycarpe, de Saint-Télesphore, de Pointe-des-Cascades et les villes de Coteau-du-Lac et de Saint-Zotique, désignés parmi les membres des conseils de ces municipalités;
- trois membres pour le secteur 3, qui comprend les villes d'Hudson, de L'Île-Cadieux, de Saint-Lazare, de Vaudreuil-Dorion et la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, désignés parmi les membres des conseils de ces municipalités;
- un membre pour le secteur 4, qui comprend les villes de L'Île-Perrot, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, désigné parmi les membres des conseils de ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres désignés est de deux ans; en cas de vacances, le conseil nomme un remplaçant pour compléter le mandat;

CONSIDÉRANT la lettre de madame Danie Deschênes, maire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, laquelle soumet sa candidature à l'élection des membres du Comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

La présidente d'élection débute l'élection des membres du comité administratif et procède à la mise en candidature des membres par secteur, soit :



Secteur 1 :

Monsieur Charles Meunier, maire de la ville de Rigaud et madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur proposent leur candidature.

Après le décompte des 26 bulletins déposés lors d'un premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Charles Meunier : 15 voix / 104 728 habitants
Julie Lemieux : 11 voix / 65 145 habitants

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc le conseiller Charles Meunier élu à titre membre du comité administratif pour le secteur 1, et ce, pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2027.

Secteur 2 :

1er tour :

Madame Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, monsieur Jean-Pierre Daoust, maire de la ville de Saint-Zotique, monsieur Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades et monsieur Sylvain Brazeau, maire de la municipalité de Les Coteaux proposent leur candidature.

Après le décompte des 26 bulletins déposés lors d'un premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Andrée Brosseau : 12 voix / 82 397 habitants
Jean-Pierre Daoust : 6 voix / 25 324 habitants
Peter Zytynsky : 13 voix / 118 279 habitants
Sylvain Brazeau : 21 voix / 113 746 habitants

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc le conseiller Sylvain Brazeau élu à titre de membre du comité administratif pour le secteur 2, et ce, pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2027.

Les deux autres (2) candidats ayant obtenu le plus de voix sont conservés et un deuxième tour de scrutin est fait en vue de les départager;

2e tour :

Madame Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac et monsieur Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades proposent leur candidature.

Après le décompte des 26 bulletins déposés lors d'un deuxième tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Andrée Brosseau : 13 voix / 60 642 habitants / 36 %
Peter Zytynsky : 13 voix / 109 231 habitants / 64 %

Aucun candidat n'ayant obtenue la double majorité, le processus pour un troisième tour est débuté.

3e tour :

Madame Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac et monsieur Peter Zytynsky, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades proposent leur candidature.

Après le décompte des 26 bulletins déposés lors d'un troisième tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Andrée Brosseau : 13 voix / 60 642 habitants / 36 %
Peter Zytynsky : 13 voix / 109 231 habitants / 64 %



L'égalité persistante, le choix du deuxième représentant du secteur 2 se fait par tirage au sort. Ainsi, le nom des deux (2) candidats est déposé publiquement dans une capsule et le tirage est fait en public.

Suite au tirage au sort : le conseiller Peter Zytynsky en ressort vainqueur.

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc le conseiller Peter Zytynsky élu à titre de membre du comité administratif pour le secteur 2, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant en novembre 2027.

Secteur 3 :

Madame Chloe Hutchison, mairesse de la ville d'Hudson et messieurs Paul Dumoulin, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et Mario Tremblay, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc la conseillère Chloe Hutchison et les conseillers Paul Dumoulin et Mario Tremblay élus à titre de membres du comité administratif pour le secteur 3, et ce, pour un mandat de deux ans se terminant en novembre 2027.

Secteur 4 :

La directrice du greffe et greffière-trésorière procède à la lecture de la lettre de madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et ainsi est proposé sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

La directrice du greffe et greffière-trésorière déclare donc la conseillère Danie Deschênes élue à titre de membre du comité administratif pour le secteur 4, et ce, pour un mandat de 2 ans se terminant en novembre 2027.

POUR CES MOTIFS,

25-11-19-07

ce conseil **nomme** monsieur Charles Meunier à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 1 pour un mandat de deux ans.

ce conseil **nomme** monsieur Sylvain Brazeau à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 2 pour un mandat de deux ans.

ce conseil **nomme** monsieur Peter Zytynsky à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 2 pour un mandat de deux ans.

ce conseil **nomme** madame Chloe Hutchison à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 3 pour un mandat de deux ans.

ce conseil **nomme** monsieur Paul Dumoulin à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 3 pour un mandat de deux ans.

ce conseil **nomme** monsieur Mario Tremblay à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 3 pour un mandat de deux ans.

ce conseil **nomme** madame Danie Deschênes à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 4 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée à l'unanimité.



9. RÉSOLUTION POUR LA DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE : AUTORISATION

25-11-19-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard** et résolu

que ce conseil **autorise** la directrice du greffe et greffière-trésorière à détruire les bulletins de vote ayant servi à l'élection de la préfecture et des membres du comité administratif.

Proposition adoptée.

10. RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Patrick Bousez au poste de préfet et de madame Geneviève Lachance au poste de préfète suppléante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 19 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges afin d'autoriser les signataires;

POUR CES MOTIFS,

25-11-19-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Charles Meunier** et résolu

que le conseil **autorise** les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à compter du 19 novembre 2025;

- Patrick Bousez, préfet, OU
- Geneviève Lachance, préfète suppléante;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Alexandre Lambert, directeur général; OU
- Maïté Thibault, directrice de la comptabilité et des finances et greffière-trésorière adjointe, OU
- Marie-Hélène Rivest, directrice du greffe de la MRC et greffière-trésorière; OU
- Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances.

que ces personnes puissent également, pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

que le conseil **autorise** Maïté Thibault, directrice de la comptabilité et des finances et greffière-trésorière adjointe en tant qu'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires.

que la présente résolution **abroge** la résolution 24-10-16-06 concernant les anciens signataires adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2024.

Proposition adoptée.



11. COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU POSTE BUDGÉTAIRE « CONSEIL DE LA MRC » : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la reconduction du mandat de la direction générale d'entreprendre toutes les mesures jugées nécessaires pour mener une analyse du poste budgétaire « Conseil de la MRC » adoptée par le conseil le 17 septembre 2025 (Résolution 25-09-17-08);

CONSIDÉRANT la volonté des membres de déléguer l'étude du poste budgétaire à un comité de travail composé des mêmes membres que le comité administratif de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

25-11-19-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

que le conseil forme un comité de travail composé des membres du comité administratif et mandate ce comité de travail pour procéder à l'analyse du poste budgétaire « Conseil de la MRC » afin de présenter un scénario de révision du *Règlement numéro 243 déterminant le traitement des élus et certaines mesures de compensations* et toutes autres mesures jugées pertinentes au conseil avant la fin janvier 2026.

Proposition adoptée.

12. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

25-11-19-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Ménard** et résolu
que la séance soit levée à 18 h 27.

Proposition adoptée.


PATRICK BOUSEZ
Préfet


MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière